

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD167

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 22 BIS A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« enfant »

le mot :

« élève ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.